

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
MOSELLE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ERCHING

Séance du 28 février 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le vingt-huit février

à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M
BEHR Francis, Maire.

Etaient présents : HECKEL Sébastien 1^{er} adjoint, GROSS Yves 2^{ème} Adjoint, BEHR Thierry,
DORKEL Serge , GROSS BEHR Roland, HULLAR Marc, ROHRBACHER Bianca.

Absents excusés : WAGNER Jérôme, HITTINGER Charlène donne procuration à DORKEL
Serge

NOMBRES DE MEMBRES : 10 DATE DE CONVOCATION : 21/02/2024 DATE D'AFFICHAGE : 21/02/2024

2024-003: Colombarium

Acte 9.1 : Autres domaines de compétences des communes

Exposé des motifs :

Le maire informe le conseil municipal d'une demande émanant d'une résidente du village voisin
de Rimling, sollicitant l'octroi d'un bail au columbarium pour y déposer l'urne de son défunt
mari.

Cette personne est en attente de l'installation d'un colombarium dans sa commune.
Actuellement, elle est obligée de se rendre au magasin des pompes funèbres pour se recueillir.

Par ailleurs le maire rappelle que le règlement actuel du columbarium ne permet pas d'accueillir
des personnes extérieures à la commune, mais a demandé à prendre en compte lors de la
décision, le côté humain de la situation. Il précise également que 3 emplacements sont libres.

Décision

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

- D'autoriser exceptionnellement le dépôt de l'urne pour un bail renouvelable tous les ans.
- De fixer le loyer au prorata du prix actuel, soit 54,00 euros pour un an.
- D'accorder cette autorisation uniquement parce que la commune de Rimling ne possède pas
de columbarium. Il sera précisé dans le bail que l'urne devra être déposée au colombarium de
Rimling dès qu'il sera installé.
- De procéder à la modification du règlement actuel du columbarium en ce sens.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Nombre de votants	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
10	10	8 1 procuration	8 1 procuration	

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
après dépôt en Sous-préfecture,
Publication et notification

Fait à Erching, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
BEHR Francis, le Maire